

Identification du module

Module	Traitement des plaies
Condition d'admission	Être titulaire d'un certificat de fin d'études dans une profession du domaine de la santé de niveau II ou de niveau tertiaire.
Compétences	Les titulaires de la certification de ce module sont habilités au traitement de plaie selon le tableau clinique, de la préparation à la documentation. Elles se basent sur les connaissances approfondies enseignées dans ce module, en ce qui concerne les techniques modernes de traitements des plaies.
Evaluation des compétences	Évaluation écrite de 60 minutes
Niveau	Examen professionnel de la coordinatrice en médecine ambulatoire.
Objectifs à atteindre	<p>Les participants-es</p> <ul style="list-style-type: none"> • énumèrent les différents matériaux de pansement (T1); • préparent le pansement d'une plaie de façon correcte (T2); • évaluent et classent une plaie de manière appropriée (T3); • évaluent les différentes phases de guérison d'une plaie (T3); • exécutent un nettoyage correct de la plaie par rapport à son état de guérison (T2); • préparent avec soin le lit adapté à la blessure (T2); • appliquent le matériel de pansement de manière adéquate (T2); • posent un pansement en appliquant la technique correcte (T2); • posent correctement un pansement compressif (T2); • engagent et surveillent les subséquentes mesures de traitement et de soins en accord avec le médecin (T3); • établissent une documentation correcte de la plaie (T2).
Certification	Certification partielle pour le brevet fédéral de coordinatrice en médecine ambulatoire (sous réserve du respect des conditions d'admission, selon chiff. 3.31 du règlement concernant l'examen professionnel).
Validité du certificat	5 ans.